



Solidaires, Unitaires et Démocratiques dans le Groupe BPCE
Section syndicale Caisse d'Épargne Ile-de-France
24 bd de l'Hôpital 75005 Paris
01 70 23 53 40 ou 01 70 23 53 38
Site : www.sudbpce.com
Email : sudceidf@orange.fr



**En tournée
francilienne**

CONVENTIONS BDD & BDR 2014

Les chevaliers du fiel

Les voilà 5 ! Les chevaliers du fiel poursuivent leur tournée générale des popotes BDD, BDR et fonctions support. Il reste quelques places disponibles pour les inconditionnels. A écouter ces plaisantins, on vit une époque formidable. Cette fin d'année 2014 le confirme. La récente réorganisation de la BDD s'est parfaitement déroulée pour le bien-être de tous, sans accroc, déception, ni frustration aucune. Chacun a pu trouver ses marques très facilement malgré des effectifs commerciaux en chute libre. Le raccourcissement de la ligne hiérarchique porte ses fruits, l'accompagnement des collègues en difficulté et la montée en compétences sont plus que jamais à l'ordre du jour, sans pression supplémentaire et dans le respect de tous. Les déjeuners avec Gilles Lebrun se déroulent dans la convivialité, avec une totale liberté de parole et dans le respect des idées de chacun. Ce n'est pas l'annonce d'une petite réorganisation de la DSB, avec une polyvalence accrue et forcée pour 460 collègues, la modification des jours travaillés ni même la suppression annoncée de 30 à 40 ETP par an dans les fonctions support qui vont obscurcir ce ciel serein. Seule ombre au tableau, la présence de Sud dans l'entreprise. Nous vous livrons un pot-pourri des dernières saillies des chevaliers du fiel et la réponse de Sud à chacune de ces attaques.

➔ **Sketch N° 1 :** « **Sud** est contre tout. Il empêche la bonne marche de l'entreprise. Il ne représente pas les salariés de la CEIDF ».

Réponse de Sud : **Sud** a signé 14 accords sur les 20 négociés ces dernières années, dont celui qui a permis la mise en place de l'E@gence à la CEIDF.

Sud a notamment signé l'accord sur le volet social de la fusion, l'accord sur le temps partiel, l'accord sur l'intéressement et ses avenants, l'accord sur la création et les horaires de l'E@gence. **Sud** n'est donc pas contre tout et contre tous contrairement à ce que disent G. Dusart, G. Lebrun et D. Patault.

➔ **Sketch N° 2 :** Affirmation du directoire : « Par son légalisme, la majorité actuelle du Comité d'entreprise bloque tous les dossiers en cours ».

Réponse de Sud : dans son activité professionnelle, chacun doit respecter les règles de déontologie, agir dans le respect de la conformité, s'assurer de la légalité des actes de vente. L'entreprise ainsi que les salariés doivent respecter les droits et obligations imposés par le Code du travail. Le Comité d'entreprise et **Sud** ne doivent pas s'en affranchir.

➔ **Sketch N° 3 :** **Sud** est contre le progrès. La preuve ? Il est contre les tablettes numériques.

Réponse de Sud : En 2011, **Sud** a négocié et signé l'accord

sur l'ouverture de l'E@gence à la CEIDF. Par cet accord, **Sud** a permis le développement de la banque numérique. L'agence « Mon banquier en ligne » voyait le jour et pour la première fois les relations client/conseiller se faisaient exclusivement à distance : chat, téléphone et vente à distance bien entendu.

Aujourd'hui, le directoire qui entend mettre l'intelligence artificielle au service de la préparation des RDV, généraliser les tablettes numériques ainsi que les bornes d'accueil se refuse à informer le CE quant aux conséquences éventuelles du déploiement de ces nouvelles technologies sur l'emploi, les métiers du réseau, les formats d'agences. Or, à moyen terme, on peut légitimement s'interroger sur la pérennité des emplois dans le réseau commercial.

N'est-il pas légitime de craindre que les bornes accueil ne remplacent définitivement les collègues qui aujourd'hui assurent cette fonction ? N'est-il pas légitime de penser qu'une modification profonde des métiers d'agence ait une incidence sur le niveau d'emploi à la CEIDF ? N'est-il pas de notre devoir de poser des questions, d'attendre des réponses et des engagements de la direction ?

➔ **Sketch N° 4 :** **Sud** est procédurier. On ne résout rien en saisissant les tribunaux.

Réponse de Sud : Ce que ne dit pas le directoire, c'est
... / ...

qu'en moins de 6 mois la CEIDF a été condamnée à payer 4 000 € aux CHSCT et 117 200 € à **Sud**.

La saisine des tribunaux constate un échec pour tous, employeur et syndicats, et ne se fait jamais de gaieté de cœur.

Malheureusement, lorsqu'on saisit la justice, on peut être convaincu de son bon droit, on ne gagne pas à coup sûr. Le directoire de la CEIDF l'a appris à ses dépens, qui a perdu en mai dernier un procès contre **Sud** et a été condamné à lui verser 117 200 € de dommages et intérêts. Il avait probablement oublié ses précédents déboires relatifs au complément d'intéressement 2007 dont le personnel avait été spolié et que la CEIDF a été condamnée à verser. C'est grâce à la pugnacité de **Sud** que la CEIDF a fini par s'exécuter en 2012, en versant 4 millions d'€ supplémentaires aux salariés, sous forme de rappel.

→ Sketch N° 5 : **Sud** n'a pas sa place au COS

Réponse de Sud : Mais qui, à part **Sud**, vous dit et vous dira jamais ce qui se passe dans ce Conseil d'orientation et de surveillance ?

Qui, à part **Sud**, dénonce les rémunérations exorbitantes, l'indemnité de résidence et la «part variable-fixe» de nos patrons – que ceux-ci ne souhaitent pas ébruiter - votées au COS depuis des années ?

Qui, à part **Sud**, rend compte chaque trimestre de son action, de ses interventions à propos des emprunts toxiques, des 40 M€ de provisions pour risques plombant le PNB de l'entreprise, de ses fonds propres siphonnés par BPCE sans aucune contrepartie financière depuis près de 5 ans ?

Pourtant, **Sud** ne siège pas seul en tant que représentant des salariés au COS. Un représentant élu de la CGC assiste impavide à ces réunions depuis plus de 5 ans, sans jamais

prendre part aux débats, ni rendre compte au personnel de quoi que ce soit.

→ Sketch N° 6 : **Sud** n'a pas sa place à la CEIDF non plus

Réponse de Sud : depuis les dernières élections de 2012, **Sud** représente 34 % des voix.

Ce sont 1 125 salariés qui ont voté pour **Sud** le plaçant, et de loin, 1^{er} syndicat de l'entreprise. Ils lui ont réitéré leur confiance en le mandatant pour la défense de leurs intérêts.

Pourtant, selon le directoire, **Sud** aurait usurpé sa place et les 1 125 malcomprenants qui ont voté pour nous se seraient fourvoyés.

Or **Sud** a honoré le mandat qui lui a été confié en signant l'accord d'intéressement et ses avenants, en signant l'accord sur le temps partiel et surtout en faisant respecter les prérogatives légales des institutions représentatives du personnel. C'est-à-dire en défendant bec et ongles les intérêts de tous les salariés et en refusant de signer un chèque en blanc à l'employeur à chaque fois qu'il l'exige.

Que retenir de tout ce qui précède ? Sud dérange parce qu'il est un syndicat engagé, intègre, pugnace, compétent et qu'il défend le personnel sans compromission... avec un certain succès.

On comprend mieux, au vu du bilan de ces dernières années, l'acharnement de nos dirigeants à vouloir nous faire disparaître du paysage syndical. A la veille d'une année 2015 riche en élections professionnelles, Sud, lui, ne mise ni sur la peur, ni sur la calomnie, ni sur le mensonge. Nous faisons confiance aux salariés pour choisir leurs représentants sans avoir à recevoir les injonctions d'un «directoire de conscience».

N°32/2014

Le 20 décembre 2014 / Le secrétariat Sud

Jean-Philippe Bastias - Valérie Boisliveau - Jérôme Bonnard - Christine Deldicque - Martine Desaulles - Bettina Larry - Olivier Le Saëc - Françoise Quelen - Philippe Salvador - Patrick Saurin - Jean-Marie Zemliakoff

← J'ADHÈRE AU SYNDICAT SUD-BPCE →

NOM PRENOM

SEXE

DATE DE NAISSANCE

ADRESSE PERSONNELLE

EMAIL PERSONNEL ET/OU PROFESSIONNEL :

FONCTION

AFFECTATION

CLASSIFICATION.....

COTISATION MENSUELLE (0,40% DU SALAIRE NET).....

JE M'ENGAGE A PAYER MA COTISATION.

LE A

SIGNATURE

